

# Rentrée 2016



- × **Effectifs pléthoriques partout !**
- × **Dédouplements aléatoires et disciplines en concurrence !**
- × **Accompagnement personnalisé inopérant mais généralisé de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale !**
- × **Évaluation des élèves chronophage et vide de sens !**
- × **Avis du conseil de classe sans effet sur les choix d'orientation !**
- × **Tous les programmes à préparer en collège !**

## NON, ÇA NE PASSE PAS !

## TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

## LE JEUDI 8 SEPTEMBRE

lieux et horaires des manifestations sur notre site

Édito

### A L'HEURE DES CHOIX

Notre société, ébranlée par la persistance de la crise économique et des attentats, connaît une crise démocratique sans précédent. L'hystérie des débats sécuritaires et démagogiques à droite et à l'extrême droite, dans la perspective de la campagne pour 2017, exacerbe de façon irresponsable les clivages dans notre pays.

En opposition, le camp Hollande interroge, sans doute à raison, le choix de démocratie à venir, oubliant un peu vite ses passages en force sur la loi travail ou la réforme du collège, ses reculades devant les « pigeons » ou les « bonnets rouges ».

Les questions économiques sont à l'heure actuelle reléguées à l'arrière-plan voire balayées, les propositions des uns et des autres étant sans doute trop similaires. Ce sont pourtant des questions décisives : de la répartition des richesses dépendent les moyens donnés aux Services Publics dont celui de l'Éducation, et à la protection sociale.

Nous devons faire entendre que l'École publique et laïque est le lieu où se construit la société, le lieu où la jeunesse peut s'imaginer et se construire un avenir. Fragiliser ce lieu, en poursuivant avec la réforme du collège Vallaud-Belkacem, la diminution du temps de classe engagée sous Darcos et Chatel, pour transformer peu à peu le système éducatif en une simple gestion de flux, relève d'une faute politique majeure, particulièrement dans le contexte actuel.

Les dispositifs et injonctions gadgets, qui s'imposent dorénavant aux personnels et aux élèves comme seule politique éducative, s'ils permettent une belle communication ministérielle, ne répondent en rien aux besoins dans les établissements.

L'urgence absolue est que d'autres choix prévalent pour notre système éducatif, il serait irresponsable de ne pas le faire.

Le SNES-FSU propose à l'ensemble des collègues de le dire haut et fort en étant en grève le jeudi 8 septembre.

## PPCR, REVALORISATION, ÉVALUATION : VIGILANCE !

Les premières propositions ministérielles de revalorisation de nos carrières, formulées dans le cadre du PPCR, devraient conduire à de premières améliorations salariales pour tous. Toutefois, le calendrier de mise en œuvre trop étalé dans le temps et les gains trop limités au regard des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000, rendent nécessaires la poursuite de l'action. Car c'est bien la mobilisation des personnels, lors de plusieurs journées de grève à l'appel notamment du SNES et de la FSU, qui ont permis d'arracher ces premières mesures. Ce sont aussi les mobilisations dans l'ensemble de la Fonction Publique qui ont permis le dégel du point d'indice. Il est indispensable de poursuivre pour que les propositions de la Ministre évoluent plus favorablement.

En effet, la Ministre avance des propositions sur l'évaluation des enseignants qui nécessitent toute notre vigilance. Car **il ne serait pas envisageable que la revalorisation de nos carrières qui est engagée, s'accompagne d'une réforme de l'évaluation des enseignants qui donnerait davantage de poids au chef d'établissement** sur le déroulé de nos carrières et sur notre enseignement. Souvenons-nous que c'était l'objectif poursuivi par le décret Chatel dont nos mobilisations ont permis l'abrogation. Or, ce qui est avancé par la Ministre, n'est pas si éloigné de l'esprit de ce décret. Si sur le papier, l'IPR garderait un rôle important au moment des accélérations possibles de carrière (passage aux 7ème et 9ème échelons, hors classe, troisième grade), les chefs d'établissement verraient leurs rôles accrus à ces moments-là comme tout au long de la carrière. La latitude qui leur serait offerte -fréquence d'évaluation, contenus, modalités- fait peser le risque d'une évaluation fort éloignée du cœur de notre métier. Le risque est d'autant plus grand que le nombre d'IPR, à la qualification disciplinaire reconnue, reste insuffisant, que leurs tâches ne cessent de s'alourdir, et que rien ne garantit à tous un rythme d'inspection en adéquation avec le calendrier des moments clefs de la carrière. Le chef d'établissement serait-il alors seul évaluateur, seul à décider de nos promotions ? Le risque d'un métier prescrit et contraint au quotidien deviendrait alors bien réel et avec lui, celui de voir le climat des salles de profs se dégrader rapidement par la mise en concurrence des personnels. Le Ministère doit donc revoir sa copie de toute urgence. La vigilance s'impose et nous devons rester tout aussi déterminés aujourd'hui qu'hier pour empêcher de telles dérives. C'est en ce sens que le SNES-FSU intervient et l'importance de la mobilisation du 8 septembre ne pourra que donner davantage de force à sa parole.

### LE RÉFORMISME DE L'UNSA

Contraint par la mobilisation des personnels lors de plusieurs journées de grève à l'appel de FSU, CGT et Solidaires, le Gouvernement annonçait le 16 mars une revalorisation du point d'indice (+1,2% en deux temps). Lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 29 mars l'UNSA se félicitait de cette annonce et déclarait que la page salariale était tournée... Est-ce à dire que la revalorisation proposée aujourd'hui dans le cadre du protocole PPCR n'a pas lieu d'être ? Accablant suivisme ! Jusqu'où ? Jusqu'à quand ? Dans l'intérêt de qui ?

### L'ÉVALUATION POUR LE SGEN, LE SE

Le Sgen-CFDT et le Se-UNSA formulent depuis quelques temps le souhait d'un avancement de carrière déconnecté de l'évaluation professionnelle, ces organisations rejoignent en cela la revendication historique du SNES-FSU. La convergence s'arrête cependant là puisque ces deux organisations souhaitent dans le même temps un renforcement du pouvoir du chef d'établissement en matière d'évaluation des enseignants. Pour quoi faire ? Pour une autonomie toujours plus grande des établissements pour le Sgen-CFDT qui souhaite même un recrutement local des enseignants et une organisation locale des enseignements. Pour tendre vers la disparition des spécificités disciplinaires pour le Se-UNSA et contraindre peu à peu les enseignants à la polyvalence, première étape vers la fusion de l'école primaire et du collège en un seul ensemble constituant la seule scolarité obligatoire.

## NOUVELLE ÉVALUATION : LES PROPOSITIONS DE LA MINISTRE

- **Un an avant** les possibilités d'accélérations de carrière (passage aux 7ème et 9ème échelons, rythme unique d'avancement pour les autres échelons), l'enseignant reçoit un dossier à compléter, il y renseigne les démarches pédagogiques qu'il met en œuvre dans ses classes, ses aspirations d'évolutions professionnelles, ses activités au sein de l'établissement.

- L'enseignant est prévenu **un mois avant** l'inspection en classe par l'IPR. Celle-ci se déroule comme aujourd'hui et est suivie d'un entretien faisant le bilan de l'observation en classe et du dossier complété par l'enseignant qui aura été transmis à l'IPR et au chef d'établissement (CE) **15 jours avant** l'inspection.

- Dans les **trois semaines** suivant l'inspection le CE reçoit l'enseignant en entretien professionnel. Suite à ces deux « rendez-vous » un **compte-rendu d'évaluation** réalisé conjointement par l'IPR et le CE est transmis à l'enseignant sous la forme d'une **grille d'évaluation des compétences**, l'enseignant peut formuler des remarques par écrit. Le recteur arrête ensuite une appréciation finale de la valeur professionnelle de l'enseignant.

- Le CE est chargé de réaliser des entretiens **à intervalles réguliers** avec chaque enseignant sur la base du compte-rendu d'évaluation.

Outre les aspects bureaucratiques parfois bien éloignés du cœur de notre métier, rien ne garantit que les IPR soient en mesure d'inspecter tous les collègues aux moments clefs de leurs carrières, d'autant plus que les possibilités de passage à la hors classe (dès 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon) ou d'accès au troisième grade dépendraient aussi du processus d'évaluation. Cela nécessite donc que tous les enseignants pouvant y prétendre soient aussi évalués, au même rythme, pour que soit préservée l'égalité de traitement pour l'accès à ces deux grades. **Si le rôle de l'IPR semble maintenu sur le papier, le risque est grand que le chef d'établissement soit le seul évaluateur dans les faits : inacceptable.** Seule solution, un rythme d'avancement unique pour tous et un recentrage de l'inspection par les IPR sur le conseil et l'accompagnement.

## NOUVELLE AQUITAINE

### LIVRES SCOLAIRES : VERS LA FIN DE LA GRATUITÉ DANS LES LYCÉES ?

Le budget 2016 de la région Nouvelle Aquitaine prolonge la gratuité des manuels scolaires pour les lycéens limousins à cette rentrée mais la mesure n'est pas étendue aux deux autres anciennes régions où un chèque de 70€ est alloué aux seuls élèves entrant en seconde. Il est bien évident que c'est vers cette mesure que tendrait l'alignement des mesures d'aides à l'équipement des lycéens promis pour 2017, un recul incontestable pour le Limousin, à rebours des promesses d'alignement vers le haut tenues lors de la campagne régionale. **Lors du CAEN du 6 juillet il n'a pas été possible de débattre avec la Région de ces évolutions, ni d'aucun sujet d'ailleurs.** Jean-Louis Nembrini, vice-président en charge de l'éducation, s'est refusé à commenter ou à débattre de mesures qui n'auraient pas déjà été votées par les élus régionaux ! Oscillant entre effets de manche, autoritarisme mal venu ou paternalisme déplacé, le vice-président représentant de la Région n'a guère rassuré quant au dialogue que l'exécutif bordelais souhaite instaurer avec les différents acteurs de l'éducation au sein de la Nouvelle Aquitaine, notamment avec les représentants syndicaux des personnels. Copie à revoir donc sur le fond comme sur la forme.

### ET LA CARTE DES FORMATIONS ?

Cela est particulièrement inquiétant alors que la carte des formations professionnelles (dont les BTS) est une compétence partagée entre la Région et l'État. **Le SNES-FSU a demandé à ce que les personnels et leurs représentants à tous les niveaux, dans les établissements comme au niveau académique et interacadémique, soient associés aux discussions conduisant à l'élaboration des prochaines cartes des formations.** Il serait inacceptable pour les personnels d'être mis devant le fait accompli, d'autant plus que le Président de Région ne cache pas sa volonté de développer toujours plus la voie de l'apprentissage, quitte à ce que cette modalité de formation entre en concurrence avec la voie initiale sous statut scolaire ou que les publics soient mélangés dans une seule et même structure. La vigilance est donc de mise.

### INTRA 2016 : DES POSTES, DU MOUVEMENT ET MOINS DE REMPLAÇANTS

La contestation de la réforme du collège a contraint le Recteur à ne pas utiliser les marges de récupération de moyens qu'elle permet. Ainsi des moyens complémentaires ont été attribués aux collèges pour cette rentrée 2016 –jusqu'à quand ?-, des postes ont ainsi été maintenus. Des postes définitifs ont même été implantés alors que la quotité horaire n'atteignait pas le temps plein, une bonne chose pour la stabilité des équipes et les dynamiques d'établissement, même si l'exercice en service partagé n'est jamais aisé. Le SNES-FSU se félicite d'avoir été enfin entendu et que soit mis fin à la suppression absurde d'un poste dès lors que la quotité horaire devenait inférieure à 18h. De plus, le Recteur a fait le choix d'implanter en établissement 28 emplois jusque-là dévolus aux vacances et ce afin de faire face à la hausse démographique en lycée car la seule dotation ministérielle n'aurait pas permis de le faire sans nouvelles dégradations. De ce fait, de nombreux-ses collègues ont pu obtenir un poste fixe en établissement lors du mouvement intra 2016, souvent dans un très bon rang de vœu ce qui témoigne d'une relative amélioration de la qualité mouvement. En contrepartie, la dotation ministérielle restant très insuffisante, le nombre de TZR diminue encore une fois et les plus grandes difficultés de remplacement sont à prévoir : au 1er septembre plus aucun TZR n'est effectif disponible en éducation (CPE), lettres modernes, lettres classiques, allemand, espagnol, histoire géographie, SES, mathématiques, SII EE, SII Ing méca, Sc. physiques, SVT, éducation musicale, arts plastiques, arts appliqués, biochimie, STMS. Cela est évidemment inacceptable.

Il faudra donc se battre pour obtenir la pérennisation de tous les postes implantés cette année et une dotation académique permettant enfin d'engager le rattrapage des pertes subies sous le quinquennat précédent (sur les 500 emplois supprimés entre 2008 et 2012 seuls 30 ont été rétablis pour 1200 élèves de plus).

Enfin les élu-e-s du SNES-FSU ont mené un lourd travail d'amélioration du projet de mouvement de l'administration. De nombreuses mutations supplémentaires et des améliorations de résultats, ont ainsi été permises, dans le respect des droits de chaque demandeur. Pour les mouvements inter et intra 2017, rapprochez-vous dès à présent du SNES-FSU, syndiquez-vous pour bénéficier de toute l'aide et des conseils que peuvent vous fournir nos élu-e-s.



### CDISATION DES CONTRACTUELS : À L'ACTIF DU SNES ET DE LA FSU

Les interventions incessantes du SNES et des syndicats de la FSU payent : 39 contractuels se verront proposer un CDI (contrat à durée indéterminée) à la rentrée alors que le rectorat leur contestait ce droit jusqu'alors, arguant pour cela d'une lecture restrictive de la réglementation. Après plusieurs années d'interventions auprès des différents Recteurs et alors que des collègues, accompagnés par le secteur juridique du SNES, se trouvaient contraints d'attaquer le rectorat au Tribunal Administratif, les arguments des représentants du SNES, du SNEP et du SNUEP ont enfin été retenus lors d'un groupe de travail le 23 juin. Le Recteur a aussi confirmé lors du CTA du 1er juillet notre analyse du rôle des instances paritaires : les CCP doivent fonctionner pour les contractuels comme les CAPA pour les titulaires. L'administration doit maintenant mettre en œuvre sans délai ces mesures, elle doit aussi CDIser tout nouveau collègue pouvant y prétendre. Nous y veillerons bien évidemment ! **Contractuels, pour être bien défendus syndiquez-vous dans les différents syndicats de la FSU.**



## GESTION DES ÉLÈVES À MOINDRE COÛT : NOUVEL OBJECTIF ASSIGNÉ AU SYSTÈME ÉDUCATIF ?

Réforme du collège, maintien de la réforme Chatel au lycée, quasi disparition des redoublements, nouvelles modalités d'évaluation des élèves : tout est là pour remodeler en profondeur le système éducatif. La question des objectifs poursuivis n'est jamais avouée et le discours ministériel ne cesse de mettre en avant la prétendue recherche de lutte contre les inégalités sociales et scolaires alors même que les réformes en cours mettent en œuvre le contraire.

En effet, si dans les années 80, le système éducatif a connu de fortes dynamiques alliant élargissement de l'accès au lycée et au baccalauréat, démocratisation et ambition dans les contenus de formation, les choix opérés depuis marquent clairement le renoncement à ces objectifs. Au collège comme au lycée, l'acquisition de savoirs construits, ambitieux, émancipateurs, tout comme la consolidation et l'élargissement des qualifications de tous les jeunes ne sont plus prioritaires. De même, la lutte contre les inégalités scolaires et les déterminismes sociaux est menacée du fait notamment de l'autonomie renforcée des établissements qui va conduire à l'éclatement d'un certain nombre de repères nationaux.

La réforme Vallaud-Belkacem du collège, outre une complexification forte de l'organisation scolaire qu'elle induit, ne permettra aucunement de répondre aux maux actuels du collège. Parce qu'elle diminue les horaires élèves et les horaires disciplinaires, parce qu'elle évacue la question de la baisse de nombre d'élèves par classe, elle ne permettra pas aux élèves en difficultés de les surmonter ni d'entrer dans les apprentissages. Les « nouveautés » que sont l'AP et les EPI n'auront pas les moyens de fonctionner dans des conditions satisfaisantes et ne pourront s'attaquer au noyau dur de l'échec scolaire caractérisé par une rupture des apprentissages, une perte de sens, l'impossibilité à se projeter dans une véritable démarche intellectuelle... **Évaluation « bienveillante » et passage automatique en classe supérieure viennent compléter le tableau pour dessiner un collège qui se satisfait d'accompagner les jeunes, d'épouser leurs difficultés mais sans chercher à y remédier.**

Quant au lycée, il reste englué dans la réforme Chatel. Et l'on comprend mieux le refus de la Ministre de rouvrir le

chantier de la réforme du lycée quand on mesure à quel point les fondamentaux de la réforme du collège sont proches de ceux déjà mis en œuvre dans le lycée Chatel : autonomie renforcée -mais de façade car tous les « choix » sont guidés par la contrainte budgétaire et non par des considérations pédagogiques-, baisse des horaires disciplinaires, effectifs pléthoriques, AP gadget trop souvent inopérant du fait de ses modalités, séries technologiques dénaturées et en perte de vitesse... Dans de telles conditions, trop de jeunes lycéens survolent les apprentissages et « traversent » leur scolarité au lycée sans véritablement acquérir ni consolider savoirs, méthodes de travail, autonomie. Que le taux de réussite au baccalauréat se maintienne à un niveau élevé ne doit pas faire illusion. Les difficultés des jeunes et les fragilités des apprentissages se révèlent de façon particulièrement préoccupante notamment lors de la première année de post-bac.

**IL S'AGIRAIT D'UN  
FORMIDABLE  
RETOUR EN  
ARRIÈRE, D'UN  
RENONCEMENT À  
L'AMBITION POUR  
TOUS LES JEUNES**

Au-delà des situations spécifiques au collège et au lycée, un projet plus vaste de réorganisation du système éducatif se dessine qui consisterait à cliver d'un côté un bloc école primaire/collège suivi d'un bloc bac moins 3 bac plus 3. Cela reviendrait à opérer un tri en fin de scolarité obligatoire pour éliminer ceux qui ne seraient pas « destinés » à suivre des études longues. Il s'agirait d'un formidable retour en arrière, d'un renoncement à l'ambition pour tous les jeunes, d'une régression tant les

besoins en qualification comme la demande sociale des familles et des jeunes vont dans le sens de la nécessité d'une élévation générale du niveau des qualifications.

Dans un tel contexte, que le métier d'enseignant soit malmené et dévalorisé est une évidence. Le renoncement à l'ambition pour tous les jeunes s'exprime aussi dans le renoncement à l'ambition pour des enseignants aujourd'hui sous-payés, menacés dans l'essence même de leur métier, visant à les transformer en simples exécutants de projets pensés ailleurs et aux finalités jamais débattues.

Prendre la main sur nos métiers, affirmer que nous ne nous résignons pas, que tout renoncement contribue à fragiliser encore plus notre société : voilà ce que nous devons faire entendre le 8 septembre.

